



Paris, le 07 mai 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Réseau

Monsieur le Président,

Le 6 avril dernier, nos Organisations Syndicales vous avaient déposé une Demande de Concertation Immédiate portant sur la question de l'emploi au sein de l'EPIC SNCF Réseau. Les échanges que nous avons pu avoir lors des réunions de concertation consécutives à la DCI et au préavis n'ont pas permis d'enregistrer la moindre avancée sur les légitimes revendications des cheminots portées par nos fédérations syndicales.

Considérant que la dégradation constante de la situation de l'emploi, requiert une inversion urgente et nette de cette tendance mortifère, les Fédérations CGT-UNSA-CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- Politique de recrutements ambitieuse d'un minimum de 1500 agents au statut afin de pouvoir réaliser les travaux de maintenance et de régénération des infrastructures en interne ;
- Recrutement de 390 agents au statut sur les métiers de la circulation pour réaliser dans des conditions optimales l'offre de transport ferroviaire ;
- Recrutement d'ingénieurs, de cadres et de techniciens pour une politique de l'innovation et de la recherche volontariste.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Thomas CAVEL